

par MICHÈLE GASC  
 Conservatrice en chef  
 SCD de l'Université de Bordeaux 2

# Formations, métier, statuts :

## la commission de l'ABF

CRÉÉE DANS SON PRINCIPE LORS DU CONGRÈS 2000, LA COMMISSION « FORMATIONS, MÉTIER, STATUTS » A SUCCÉDÉ À LA COMMISSION « STRUCTURES ET CONTENUS DES FORMATIONS » qui avait interrompu son activité au début de l'année 1998. De juin 2000 à février 2001, la commission s'est constituée, a commencé à définir une méthode de travail, s'est efforcée d'instruire les dossiers d'actualité et de remplir les premiers des objectifs qui lui avaient été donnés. En février 2001, des difficultés de fonctionnement semblables à celles qu'avait connues la précédente commission ont entravé son fonctionnement.

L'objectif de cet article est d'expliquer les questions qui se sont posées à la naissance de cette commission, les réponses qui y ont été apportées, le sens dans lequel elle a été orientée, et le travail qu'elle a réalisé. Nous nous permettrons aussi de jeter quelques pistes pour susciter son redémarrage.

### La constitution de la commission

Son titre est volontairement large et embrasse tous les aspects constitutifs de la profession. Il a été choisi de ne pas isoler la formation des autres aspects qui la conditionnent et sur lesquels l'ABF doit travailler et s'exprimer. Détail qui n'est pas sans impor-

ance : l'usage du pluriel pour les formations et les statuts dont la multiplicité n'échappe à personne. Quant au terme métier, on le trouve de plus en plus au pluriel, et son sens est de plus en plus variable. On a tendance à l'assimiler aux compétences et aux spécialisations, voire aux fonctions. Un usage plus récent l'oriente selon une stratégie de communication : le métier est alors la promesse de ce qu'un professionnel peut réaliser. Cette dérive sémantique rend le terme métier courant, voire omniprésent, alors même que la stabilité inhérente à la définition traditionnelle des métiers disparaît. Nous avons par le singulier voulu affirmer l'unicité du métier et sa permanence à travers les changements actuels.

### Les objectifs

Les objectifs qui ont été fixés à la commission « Formations, métier, statuts » lors de sa création étaient relativement larges :

- améliorer l'information des adhérents sur les formations et les statuts ;
- évaluer les formations existantes et faire des propositions en vue de les améliorer ;
- étudier la création d'un label ABF des formations qualifiantes ;
- étudier les actions à mener pour défendre la qualification profession-

nelle auprès des tutelles et des organismes de formation ;

- étudier les opportunités créées par les nouvelles technologies pour développer l'information et la formation de l'ensemble des professionnels ;

- travailler sur l'harmonisation européenne et faire des recommandations sur l'évolution des statuts et des formations ;

- étudier les évolutions en cours en matière de gestion des personnels et faire des recommandations dans l'intérêt de la profession ;

- développer les contacts avec les associations françaises et étrangères sur l'ensemble des questions relatives aux statuts et aux formations ;

- travailler en liaison avec les sections de l'ABF et la commission pédagogique pour encourager les bibliothécaires-formateurs ;

- étudier les moyens de soutenir et de valoriser leur engagement et de faciliter l'exercice de leur activité pédagogique.

Il s'agissait pour la commission de préparer les actions et les orientations des instances représentatives de l'ABF dans ce domaine. Son action, comme celle des autres commissions, devait se limiter à cette préparation interne des positions de l'ABF. Il allait également de soi qu'il ne saurait y avoir de monopole de la commission sur des sujets qui peuvent être à l'ordre du jour des sections et des groupes.

## Les membres et leur participation

À la différence des membres des conseils des sections et des groupes, les membres des commissions n'ont pas de mandat électif. S'ils en ont un, c'est en sus, et ce n'est en tout cas pas une condition pour participer à une commission.

Lors de la constitution de la commission, nous n'avons pas voulu procéder à une sélection des membres. Nous avons diffusé l'information de manière très ouverte et avons recueilli les souhaits de participation. Sans avoir rien fait pour cela, la commission fut néanmoins représentative des diverses situations professionnelles et comprenait plusieurs personnes engagées dans des fonctions de formation. Enfin, nous avons pu nous féliciter de pouvoir accueillir toutes les candidatures.

Les membres de la commission ont eu le souci d'éclairer la question de leur participation, et de se poser des questions telles que « À quel titre est-ce que je participe ? », et, lorsqu'ils étaient engagés dans la formation, à faire la part entre leur point de vue de professionnel adhérent de l'ABF, et le point de vue qui pouvait être le leur au titre de leurs fonctions, ou encore en tant que membre d'une autre association. Ce que nous avons posé comme principe a priori était que les membres s'exprimeraient en leur nom personnel et non en celui d'une association ou d'une institution.

## La méthode de travail

La méthode de travail a été élaborée de manière à atténuer le risque de se limiter à un rôle purement réactif. Ce risque est lié aux contraintes de fonctionnement : il était difficile à tous les membres d'être présents à chaque réunion, d'autant que la moitié des membres de la commission travaillaient hors de la région parisienne. Nous avons aussi voulu éviter que la distance constitue un obstacle a priori à la participation.

Nous avons choisi de nous engager dans une double voie : d'une part, de

traiter les questions d'actualité et de travailler à la demande : ce fut le cas pour la réforme du concours de bibliothécaire territorial, la création du corps d'assistant, ou la formation des médiateurs du livre ; d'autre part, de structurer notre activité autour de grands dossiers, afin de pouvoir travailler dans la durée, parvenir à des propositions, et jouer ainsi un rôle plus actif.

À la suite d'un tour d'horizon des sujets sensibles, les participants ont relevé plusieurs thèmes à traiter :

- la formation initiale d'application des bibliothécaires territoriaux ;
- les concours territoriaux ;
- les difficultés de relation avec le CNFPT ;
- la création du corps d'assistant ;
- la multiplicité des statuts des personnels de bibliothèque et de documentation à l'Education nationale ;
- la définition du métier ;
- l'intégration des personnels à statut précaire ;
- le manque de coordination des structures de formation ;
- le manque de légitimité professionnelle dû aux dysfonctionnements du système de recrutement ;
- la formation des utilisateurs et ses conséquences sur la formation des personnels.

Dans la perspective d'orienter la participation des membres vers les questions les intéressant plus particulièrement et de travailler par petits groupes, nous avons réuni ces sujets autour de trois axes :

- l'architecture des formations (incluant les contenus) ;
- l'architecture statutaire ;
- les modes de recrutement et la gestion des ressources humaines.

La structuration des travaux par groupes a été à peine amorcée. Pour être efficace, l'essentiel du travail aurait dû être réalisé entre les réunions. Des méthodes de travail plus souples, utilisant davantage les moyens tels que la messagerie, et où les critères essentiels de participation aux travaux seraient l'intérêt, la compétence et l'engagement, plus que la disponibilité pour se rendre aux

réunions, auraient sans doute été plus pertinentes. Serait-il utopique d'imaginer le principe d'une commission « virtuelle » ? Il est en tout cas certain que les problèmes de formations, de métier et de statuts requièrent un engagement d'un nombre important de collègues, que l'on ne saurait se passer de l'apport d'aucun de ceux qui se sont investis sur ce sujet et qui souhaitent en faire profiter l'ABF.

## Les réalisations

Pendant la courte période d'activité de la commission, un certain nombre de travaux ont cependant été menés à terme ou lancés.

### ■ *La réforme du concours de bibliothécaire territorial*

La commission a travaillé sur un projet de réforme de ce concours qui lui a été présenté par la Direction du livre et de la lecture. Nous avons formé un certain nombre de vœux d'amélioration. Nous avons fait des propositions d'enrichissement des programmes de la nouvelle épreuve de questionnaire et de l'épreuve de composition. Nous avons fait part de notre souhait d'un meilleur équilibre entre épreuves générales, épreuves professionnelles et épreuves semi-professionnelles, et d'une meilleure cohérence d'ensemble par l'établissement d'un lien entre culture générale et culture professionnelle.

### ■ *Un bilan de la formation des emplois-jeunes, notamment exerçant des fonctions de médiateurs du livre*

La commission s'est montrée critique sur la manière dont les emplois-jeunes, et notamment les « médiateurs du livre », ont été orientés de manière assez systématique vers le BEATEP, et ce, pour deux raisons : pour la qualité très variable de ces formations d'une région à l'autre, pour le déficit de réflexion en matière d'orientation professionnelle pour ces jeunes, et sur les rapports entre ces nouveaux emplois, ou plutôt ces nouvelles fonctions, et les fonctions plus traditionnelles en bibliothèque.

### ■ *Le projet de nouveau corps d'État d'assistant*

Lorsque nous avons abordé ce sujet, les personnes travaillant en bibliothèque publique étaient peu au fait du problème et avaient des difficultés à en comprendre la nature. Nous avons développé notre réflexion parallèlement à la Section Étude et Recherche et avons abouti à des conclusions similaires.

■ *La formation initiale d'application des bibliothécaires territoriaux*

Le travail sur cette formation a été juste entamé. La commission a commencé à recueillir des éléments auprès de collègues intervenant dans

cette formation.

■ *Information des adhérents*

Des membres de la commission ont participé à la mise à jour de la brochure sur les concours et formations, et ont créé un dossier « Emploi et Formation » sur le site web de l'ABF. Il s'agit d'une version très allégée de la brochure à laquelle ont été rajoutés certains éléments, comme les statuts des personnels de documentation de l'Éducation nationale (<http://www.abf.asso.fr/emploi/>). Ils ont également développé un recensement de liens relatifs à ce domaine ([\[abf.asso.fr/liens/emploi-formation.html\]\(http://www.abf.asso.fr/liens/emploi-formation.html\)\) et une liste de textes réglementaires récents \(<http://www.abf.asso.fr/emploi.jo.html>\). Enfin, ils ont réalisé une présentation de la commission \(<http://www.abf.asso.fr/organisation/commission-formation/>\).](http://www.</a></p></div><div data-bbox=)

Depuis février 2001, pour des raisons tant professionnelles que personnelles, j'ai été dans l'impossibilité de continuer à assumer le rôle d'animatrice de la commission. Je forme le vœu que les éléments retracés ici donneront à certains le désir de reprendre le flambeau. 